

Le Chapitre des Frères de Saint-Jean admet les abus sexuels de leur fondateur sur des religieuses

Réunis du 9 au 29 avril 2013 en Chapitre général, au prieuré de Saint- Jodard, les Frères de Saint-Jean avaient dans leur programme de travail plusieurs thèmes importants, en particulier un projet de réorganisation de leur communauté sous forme de provinces du fonctionnement. Etait également inscrite au programme « une réflexion sur leur charisme ainsi que sur leur rapport au père Marie-Dominique Philippe », leur fondateur, décédé en 2006.

Grâce à des informations qui ont filtré de ce Chapitre et qui nous sont parvenues, nous savons que c'est ce dernier point qui a finalement constitué l'essentiel des débats. Il faut dire que les témoignages sur les dérives sexuelles du Père Marie-Dominique Philippe s'étaient accumulées au point qu'il devenait intenable pour les dirigeants de cette communauté de continuer à tenter de dissimuler ce scandale qui risquait d'arriver à tout moment et de manière incontrôlée sur la place publique. Les débats ont donc porté à la fois sur les faits de dérives sexuelles du Père Marie- Dominique Philippe, mais aussi sur la stratégie de communication de la communauté sur ce sujet particulièrement explosif. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé qu'à l'issue du Chapitre, le Frère Thomas, prieur général des Frères de Saint-Jean, prenne les devants sous forme d'une lettre d'information. La rédaction d'un tel courrier sera un exercice bien délicat qui s'attachera essentiellement, on l'imagine aisément, à minimiser les conséquences négatives de cette affaire, d'une part sur la Famille Saint-Jean¹ mais également sur le Vatican ainsi que les évêchés d'Autun et de Lyon (dont dépendent les Frères de Saint-Jean) qui ont toujours couvert de leur silence ces exactions. Il serait surprenant que le Frère Thomas livre dans cette lettre des détails sur les faits reprochés. Il n'empêche, son courrier ne pourra éluder les problèmes soulevés par le comportement du fondateur de la communauté Saint-Jean.=

Les faits sont graves, et l'envers du décor du Père Marie-Dominique Philippe guère reluisant. Il a été évoqué, durant les débats du Chapitre, de multiples faits d'agressions sexuelles. Il ne s'agit pas de faits de pédophilie, mais d'un grand nombre de faits d'agressions sexuelles sur des femmes majeures, souvent des jeunes femmes (le chiffre d'une dizaine ou davantage a été avancé) dans des circonstances d'abus de faiblesse.=

Le Vatican était au courant

Parmi ces victimes, des religieuses et des femmes laïques en accompagnement spirituel. Le Père Marie-Dominique Philippe jouissait, au sein des communautés qu'il avait fondées, d'un prestige et d'une autorité absolue. Le fait de s'en prendre à des religieuses et à des femmes laïques en situation de vulnérabilité à son égard constitue une circonstance aggravante lourde. Le caractère sordide de ces agressions commises sous emprise est encore plus flagrant quand on sait que lors des faits le Père Marie-Dominique avait au

minimum soixante dix ans (âge qui était le sien lors de la fondation des communautés féminines de la Famille Saint-Jean) et que dans ces communautés rentraient des femmes souvent tout juste majeures. Selon une source particulièrement fiable, nous savons que le Vatican dispose d'un dossier à charge sur les mœurs du Père Marie-Dominique Philippe. Voici donc une occasion concrète pour le nouveau pape de mettre en pratique sa volonté annoncée d'aller dans le sens de plus de transparence et de plus de moralité dans les affaires de l'Eglise. Depuis quand ce dossier existe-t-il ? Difficile de le savoir, mais il est intéressant de rappeler qu'en 1996 déjà, le Vatican, par l'intermédiaire du dicastère pour la Vie Consacrée, avait demandé la démission de Marie-Dominique Philippe de son poste de Prieur Général ; cette demande avait alors été bloquée par Mgr Séguy, à l'époque évêque d'Autun. C'est seulement en 2001 que Marie-Dominique Philippe a été contraint - in fine - de remettre sa charge de Prieur Général. Le pape Benoît XVI a certes agi avant et durant son pontificat à l'encontre de Martial Maciel, le fondateur des Légionnaires du Christ, mais pouvait-il faire autrement alors que les détails sur la vie privée de ce dernier faisaient la Une de la presse ? Tout en agissant contre les dérives sectaires de la Famille Saint-Jean, en particulier dans le dossier rocambolesque des Sœurs Contemplatives de Saint-Jean (cf. les différents articles de Golias Hebdo à ce sujet), Benoît XVI n'a rien entrepris officiellement contre la personne de Marie-Dominique Philippe. Entretemps, le Père Marie-Dominique Philippe est décédé en 2006. Aucune plainte en justice n'avait été déposée contre lui, et Benoît XVI avait suffisamment de scandales de mœurs à gérer pour s'en rajouter un autre en supplément. Le Vatican a donc choisi de garder le silence selon le principe du « pas vu, pas pris ».

L'archevêque de Lyon, ordinaire de la communauté des Sœurs Contemplatives de Saint-Jean, les évêques d'Autun, Mgr Séguy naguère et Mgr Rivière actuellement, ordinaires des communautés des Frères de Saint-Jean et des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean sont donc forcément au courant. Nous avons d'ailleurs indiqué dans un précédent article que lors du Chapitre général des Frères de Saint-Jean de 2010, Mgr Rivière avait avoué que les décisions prises par le Vatican à l'encontre de la communauté des Sœurs Contemplatives de Saint-Jean étaient en lien avec les « pêchés graves » de certains Frères à leur égard. Il en est forcément de même pour Mgr Brincard, évêque du Puy, actuel assistant de gouvernement des Frères de Saint-Jean et des Sœurs Apostoliques de Saint-Jean, également Emissaire Pontifical pour les Sœurs Contemplatives de Saint-Jean. Les Frères les plus anciens ayant occupé ou occupant encore des fonctions de dirigeants ont eu connaissance des témoignages des victimes de leur fondateur. Mgr Brincard (évêque du Puy), Mgr Rivière (évêque d'Autun), Mgr Barbarin (archevêque de Lyon) ainsi que le Frère Thomas se doivent maintenant de s'exprimer clairement sur le fond et répondre à certaines questions précises qui dépassent la sphère purement privée :

- Oui ou non, le Père Marie-Dominique Philippe a-t-il abusé de son autorité à l'encontre de « Mère Myriam », la fondatrice des « Sœurs Mariales d'Israël et de Saint-Jean » (communauté dissoute par Mgr Barbarin en 2005) à qui il rendait de fréquentes visites nocturnes ?

- Quel type de relations le Père Marie-Dominique Philippe entretenait-il notamment avec la sœur Alix, prieure générale des Sœurs Contemplatives de Saint-Jean de 1982 à 2009 et qui était déjà sa « secrétaire » bien avant 1975. Pour justifier la mise à l'écart de sœur Alix en 2009 par Mgr Barbarin, les autorités de l'Eglise catholique ont toujours invoqué officiellement de vagues questions de « gouvernement » au sein de cette communauté tout en évoquant en privé les « péchés graves » commis par des Frères à l'encontre de ces religieuses. Résultat, à force de mensonges par omission, la situation de cette communauté s'enlise depuis quatre ans dans une dérive sectaire où se trouvent engluées plus de deux cents jeunes religieuses et leurs familles qui les soutiennent.

- Quelles conséquences pour la Famille Saint-Jean et ceux qui en ont couvert les dérives ? En termes de crédibilité et de confiance, ces révélations vont porter un rude coup à une communauté résolument orientée dans des actions d'évangélisation envers les jeunes au sein de nombreux diocèses français.

- Si le projet des admirateurs les plus inconditionnels du fondateur de la Famille Saint-Jean d'une procédure de béatification du Père Marie-Dominique Philippe devra être définitivement abandonné, que faire maintenant de ce fondateur si peu recommandable ?

Il n'y a pas si longtemps, le Père Marie-Dominique était une véritable idole pour tous ses adeptes. Aucun superlatif ne lui était épargné. Il était le Père (avec un P majuscule tel Dieu le Père), le Maître (là aussi avec une majuscule) des Trois Sagesses (philosophique, théologique et mystique). Le vrai problème est que la communauté Saint-Jean ne repose que sur le prestige et les enseignements du Père Marie-Dominique Philippe (cf. à ce sujet le dossier de Goliath Magazine n°105 consacré à la face cachée des « Petits Gris »).

La théorie de l'« amour d'amitié » mise en pratique...

Comment défendre l'idée schizophrène de la survie d'une communauté très en vogue chez les évêques français, qui garderait pour fondements les enseignements du Maître tout en condamnant l'homme, ses multiples abus sexuels, la complaisance avec laquelle il se prêtait au culte de sa personnalité et les bénéfices qu'il en retirait pour assouvir ses propres instincts. On comprend maintenant, à la lumière des révélations sur la perversion sexuelle de son fondateur, à quel point le fonctionnement intime de la communauté Saint-Jean (la théorie de « l'amour d'amitié » et l'engagement au secret de ses membres) avait été organisé sur mesure par le Père Marie-Dominique Philippe pour lui permettre de laisser libre cours et en toute impunité à ses pulsions. Marie-Dominique Philippe est décédé en 2006. Il n'est donc pas question de procès contre lui ni de destitution ou de révocation de ses vœux religieux. Tel n'est pas le cas pour les nombreux Frères de Saint-Jean qui, prenant exemple sur leur fondateur et tirant parfois même prétexte de certains de ses enseignements, se sont rendus coupables également d'abus sexuels de toute nature. En effet, plusieurs Frères de Saint-Jean sont à l'origine comme lui d'agressions sexuelles

sous emprise et sont toujours en ce moment couverts par leur hiérarchie. Le Frère Thomas vient de s'engager devant son Chapitre à traiter cette question. Il faudrait être bien naïf pour imaginer un instant que le grand ménage soit vraiment mis en œuvre, trop de Frères sont compromis y compris dans la hiérarchie, qu'il s'agisse d'anciens dirigeants ou même de prieurs encore en poste.

« Petites faiblesses humaines »

Comment vont réagir à ces révélations un certain nombre de Frères parmi les plus jeunes ? En effet, la loi du silence et le cloisonnement de l'information font que beaucoup de ces derniers ignoraient les dérives sexuelles de leur fondateur. Pour ceux qui se sont donnés, corps et âme, pour le suivre et qui vont prendre conscience qu'ils ont été trompés et maintenus dans l'ignorance par leur hiérarchie et leurs évêques pendant tant d'années, le choc va être particulièrement rude. Quelle confiance auront-ils désormais envers leurs supérieurs auxquels ils seront fondés de demander des comptes ? Certains évêques au sein de l'Eglise imaginent manifestement qu'une simple opération de communication a minima, et dont ils auraient contrôlée le contenu, permettrait de sauver l'avenir de cette communauté. On imagine bien des évêques avancer que certes, le Père Marie-Dominique avait eu dans son existence quelques « petites faiblesses humaines » mais que, somme toute, cela ne remet nullement en cause la grandeur de son œuvre... Les mêmes, à l'instar de Mgr Bonfils (un temps Commissaire pontifical des Sœurs contemplatives de Saint-Jean), essaieront également de continuer à s'auto-persuader et à tenter de prêcher autour d'eux que « effectivement le Père Marie-Dominique était un grand pêcheur mais que dans le passé, de grands pêcheurs avaient fait de grandes choses pour l'Eglise » (NDLR : citation de propos tenus par Mgr Bonfils), en oubliant simplement au passage que si tel a pu être le cas, les pêcheurs en question s'étaient au préalable convertis avant de faire ces grandes choses.

1. La Famille Saint-Jean comprend plus d'un millier de membres répartis en plusieurs catégories : les Frères (environ 500), implantés dans de nombreux diocèses en France, les Sœurs contemplatives et les Sœurs apostoliques. La Famille Saint-Jean compte en plus des laïcs, femmes et hommes (les Oblats).